Fiche de données de sécurité

Copyright, 2018, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	37-8947-6	**Numéro de version:**	1.00
Date de révision:	09/03/2018	**Annule et remplace la version du :**	Emission initiale

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Impregum™ Super Quick Light Body Base

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Produit dentaire.

Utilisations déconseillées
Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes pour les indications approuvées.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France Marchés de la Santé Boulevard de l'Oise 95006 Cergy Pontoise
Téléphone:	01 30 31 82 82
E-mail:	tfr@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

CLASSIFICATION:
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A - Skin Sens. 1A; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigue), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles::
SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascenssis, var. piperascens, Labiée	68917-18-0		< 1
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	224-314-4	< 1

MENTIONS DE DANGER:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E	Porter des gants de protection.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.

Intervention::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Elimination:

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Note sur l'étiquetage

H372 n'est pas applicable. Le produit est une pâte, pas d'exposition par inhalation possible

2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascenssis, var. piperascens, Labiée	68917-18-0			< 1	Tox. aigüe 4, H302; Irr. des yeux 2, H319; Skin Sens. 1B, H317
Furane, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	110531-92-5			50 - 70	Irr. des yeux 2, H319
Cristobalite	14464-46-1	238-455-4		1 - 20	STOT RE 1, H372
Glycerides, C14-18	67701-27-3	266-945-8		1 20	Substance non classée comme dangereuse
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6			1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	201-275-1		1 - 10	Tox. aigüe 4, H302; Tox.aquatique chronique 3, H412
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5		1 - 10	Aquatique aiguë 1, H400,M=1; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Zéolithes	1318-02-1	215-283-8		1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
distéarate de zinc	557-05-1	209-151-9		1 - 5	Substance avec une limite d'exposition
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	224-314-4	01-2120068170-65	< 1	Aquatique aiguë 1, H400,M=100 Tox. aigüe 4, H302; Irr. des yeux 2, H319; Sens. de la peau 1A, H317
Spinelle bleu d'aluminate de cobalt, C.I. 77346	1345-16-0	310-193-6		< 0,5	Substance non classée comme dangereuse
Dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5		< 0,5	Substance avec une limite d'exposition

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Se laver soigneusement après manipulation Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Ne pas mettre dans les yeux. Il est recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. S'il y a contact du produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser un nouvelle paire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Oxyde de zinc	1314-13-2	VLEPs France	VLEP (poussières - 8 heures): 10 mg/m3; VLEP (fumées - 8 heures): 5 mg/m3	
Dioxyde de titane	13463-67-7	VLEPs France	VLEP (en Ti, 8 heures): 10 mg/m3	
Cristobalite	14464-46-1	VLEPs France	VLEP (fraction respirable) (8 heures) : 0.05 mg/m3	
distéarate de zinc	557-05-1	VLEPs France	VLEP (8 heures): 10 mg/m3	

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d''exposition
/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
Composés de cobalt	1345-16-0	IBE France	Cobalt	Sang	ESW	1 ug/l	
Composés de cobalt	1345-16-0	IBE France	Cobalt	Urine	ESW	15 ug/l	

IBE France : France: Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) , INRS (ND 2065)
ESW : En fin de poste, en fin de semaine.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:
Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Pête verte, odeur de menthe
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Non applicable.*
Point de fusion:	*Non applicable.*
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	Point d'éclair > 93°C
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Non applicable.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Non applicable.*
Pression de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité relative	> 1 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Non applicable.*
Densité de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
Viscosité	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	1 - 1,2 g/cm3

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:
Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:
Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Cancérogénicité:
Les expositions qui peuvent causer des effets sur la santé suivants ne sont pas prévues pendant une utilisation utilisation

normale et prévue:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Route	Organisms	Valeur
Produit	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Furane, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Ne s'applique pas.
Furane, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Cristobalite	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Cristobalite	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 5 700 mg/kg
Glycerides, C14-18	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycerides, C14-18	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	Ingestion	Composants similaires	LD50 estimé à 300 - 2 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Oxyde de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Zéolithes	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Zéolithes	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 4,57 mg/l
Zéolithes	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
distéarate de zinc	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
distéarate de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 50 mg/l
distéarate de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascenssis, var. piperascens, Labiée	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascenssis, var. piperascens, Labiée	Ingestion	Rat	LD50 1 240 mg/kg
1-Dodécyl-1H-imidazole	Ingestion	Rat	LD50 641 mg/kg
Spinelle bleu d'aluminate de cobalt, C.I. 77346	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Spinelle bleu d'aluminate de cobalt, C.I. 77346	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Dermale	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organisms	Valeur
Furane, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	Lapin	Aucune irritation significative
Cristobalite	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Oxyde de zinc	Hommet et animal	Aucune irritation significative
Zéolithes	Lapin	Aucune irritation significative
distéarate de zinc	Lapin	Aucune irritation significative
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascenssis, var. piperascens, Labiée	Lapin	Moyennement irritant
1-Dodécyl-1H-imidazole	Lapin	Moyennement irritant
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organisms	Valeur
Furane, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	Lapin	Irritant modéré
Oxyde de zinc	Lapin	Moyennement irritant
Zéolithes	Lapin	Moyennement irritant
distéarate de zinc	Lapin	Aucune irritation significative
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascenssis, var. piperascens, Labiée	Données in Vitro	Irritant sévère
1-Dodécyl-1H-imidazole	Données in Vitro	Irritant sévère
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organisms	Valeur
Furane, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	Cochon d'Inde	Non-classifié
Oxyde de zinc	Cochon d'Inde	Non-classifié
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascenssis, var. piperascens, Labiée	Cochon d'Inde	Sensibilisant
1-Dodécyl-1H-imidazole	Souris	Sensibilisant
Dioxyde de titane	Hommet et animal	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Furane, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	In vitro	Non mutagène
Cristobalite	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Cristobalite	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
1-Dodécyl-1H-imidazole	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène

Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organisms	Valeur
Cristobalite	Inhalation	Hommet et animal	Cancérogène
Dioxyde de titane	Ingestion	Multiple espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Oxyde de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement	Multiple espèces animales.	NOAEL 125 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Cristobalite	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Oxyde de zinc	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/day	10 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système endocrine | système hématopoïétique | rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Autres	NOAEL 500 mg/kg/day	6 Mois
Dioxyde de titane	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients

sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascenssis, var. piperascens, Labiée	68917-18-0		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Cristobalite	14464-46-1		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Glycerides, C14-18	67701-27-3	poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration léthale 50%	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Concentration léthale 50%	>=80 mg/l
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Autres crustacées	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	>=1 000 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Concentration léthale 50%	0,21 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Autres crustacées	expérimental	24 heures	Concentration léthale 50%	0,24 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	0,057 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Truite arc-en-ciel	Estimé	30 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,049 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues ou autres plantes aquatiques	Estimé	96 heures	Effet concentration 10%	0,026 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Autres crustacées	Estimé	24 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,007 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	>100 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Algues vertes	expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
distéarate de zinc	557-05-1	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	0,00557 mg/l

1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 10%	0,0021 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	5 600 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascenssis, var. piperascens, Labiée	68917-18-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Cristobalite	14464-46-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	79 % BOD/ThBOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	25 % en poids	OCDE 301C
Oxyde de zinc	1314-13-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Zéolithes	1318-02-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
distéarate de zinc	557-05-1	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	5 % BOD/ThBOD	OCDE 301D
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	2-3 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Spinelle bleu d'aluminate de cobalt, C.I. 77346	1345-16-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascenssis, var. piperascens, Labiée	68917-18-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

Cristobalite	14464-46-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	Autres méthodes
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.87	Autres méthodes
Oxyde de zinc	1314-13-2	expérimental BCF-Carp	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤217	OCDE 305E
Zéolithes	1318-02-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
distéarate de zinc	557-05-1	expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.2	Autres méthodes
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	3090	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Spinelle bleu d'aluminate de cobalt, C.I. 77346	1345-16-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	expérimental BCF-Carp	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	Autres méthodes

12.4. Mobilité dans le sol:
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.6. Autres effets néfastes:
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport / Not regulated for transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Cristobalite	14464-46-1	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Zéolithes	1318-02-1	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

Tableau des maladies professionnelles

25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Aucune information sur la révision n'est disponible

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr